

# Association professionnelle de Guides-Conférenciers en Auvergne-Rhône-Alpes

## **BULLETIN D'INSCRIPTION 2017**

#### Pourquoi adhérer?

GRENAT est avant tout un réseau né de la volonté et du besoin de fédérer les guides agréés, qu'ils soient guides interprètes ou guides conférenciers. C'est dans le but de constituer ce réseau, autour d'un élan de solidarité et d'entraide, que l'association GRENAT existe aujourd'hui.

### Intégrer GRENAT, c'est :

- bénéficier d'informations juridiques et réglementaires sur la profession
- accéder à des actions de formations ciblées, dispensées en interne
- recevoir des offres d'emploi (guidage et accompagnement)
- profiter d'échanges réguliers entre les membres
- devenir adhérent de la FNGIC

#### Intégrer GRENAT implique aussi :

- l'envie de faire partie d'une équipe sans esprit de concurrence entre ses membres
- de partager informations et offres d'emplois avec les autres membres du réseau
- d'être un ambassadeur de l'association et de s'impliquer ses actions
- d'être un ambassadeur de la culture française en ayant souci constant d'améliorer ses connaissances et ses techniques de guidage

<u>Statuts</u>: Consultables et téléchargeables sur le site : www.grenat@grenat-guides.info

#### Conditions d'adhésion

#### Les membres actifs :

Les membres actifs de l'association sont des personnes physiques, titulaires de la carte professionnelles de guide conférencier. Ils versent une cotisation annuelle. Les adhésions sont formulées par écrit, signées par le demandeur et acceptées par le conseil d'administration, lequel, en cas de refus, n'a pas à faire connaître ses raisons.

Ils ont le droit de vote aux assemblées générales et sont éligibles au conseil d'administration.

#### Les membres affiliés :

Sont considérés comme tels les personnes physiques ou morales qui partagent les valeurs de l'association. Leur adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Ils doivent verser une cotisation annuelle. Ils ont le droit de vote aux assemblées générales mais ne sont pas éligibles au conseil d'administration.

#### Cotisation

Montant de la cotisation : 32 € (valable pour l'année civile jusqu'au 31/12 quelle que soit la date d'entrée).

Les dons sont les bienvenus, vous pouvez ajouter une somme dans la case « soutien ».

#### Renouvellement d'adhésion

#### Merci de bien vouloir régler les cotisations impérativement avant le 31 janvier 2017.

A cette date, si nous n'avons pas reçu votre règlement, vous ne recevrez plus les mails de Grenat et vos coordonnées n'apparaîtront plus sur l'annuaire en ligne.

#### Règlement de l'adhésion

Par chèque à l'ordre de « Grenat ».

# **Bulletin d'adhésion 2017**

Adhésion valable jusqu'au 31 décembre 2017

Bulletin à retourner complété, signé et accompagné des justificatifs et du règlement à l'adresse : Marion Réguillon, 63 rue Jean-Claude Vivant, 69100 Villeurbanne

Mes coordonnées :			
Nom :		Prénom :	
Adresse:			
CP:		Ville :	
Téléphone portable :	E	-mail :	
Site Internet :			
Carte professionnelle	de Guide Conférencier o	btenue en :	
Langues : Mentionnez u	niquement les langues dans	s lesquelles vous êtes opérationnel	
2		4	
		t les départements dans lesquels	vous êtes opérationnel pour
conduire une visite guidée ☐ (01) Ain	e : □ (15) Cantal	☐ (42) Loire	☐ (69) Rhône & Métropole Lyon
□ (03) Allier	☐ (26) Drôme	☐ (43) Haute-Loire	☐ (73) Savoie
□ (07) Ardèche	☐ (38) Isère	☐ (63) Puy-de-Dôme	☐ (74) Haute-Savoie
Les mails de GRENAT  ☐ Oui, je souhaite re ☐ Oui, je souhaite re ☐ Auvergne ☐ Non, je ne souhai	ite pas que mes coordor ecevoir les informations ecevoir les offres d'empl □ Rhône-Alpes ite pas recevoir les infori	□ web l'adresse postale rennées apparaissent dans l'annuaire régionales et nationales relayée loi relayées par Grenat concernaires deux mations régionales et nationales s d'emploi relayées par Grenat	aire. es par Grenat ant :
☐ <b>membre actif</b> : titu☐ J'adhère <b>ự</b> réussite à l'ex☐ Je renouv	<b>oour la 1<sup>ère</sup> fois</b> : je join		•
	ciation un soutien de	€	
Date : Signature :			